

COMMENT FAIRE ?

Vous réaliserez votre/vos stage(s) d'observation et votre accompagnement **HORS TEMPS DE TRAVAIL** dans le cadre de jours non travaillés : congés payés ou RTT. Il aura lieu à temps plein, à temps partiel ou discontinu dans 1 à 3 entreprises maximum.

Deux durées de prestation sont proposées :
→ 2 jours en entreprise,
→ 3 à 5 jours en entreprise.

Un accompagnement par un prestataire est prévu dans les deux cas. Le déroulement de la prestation ne devra pas excéder 4 mois à partir de la décision de financement.

Vous prenez contact avec l'antenne du Fongecif de votre département pour convenir d'un rendez-vous avec un conseiller Fongecif qui vérifiera avec vous si cette prestation est adaptée à votre besoin.

POUR QUI ?

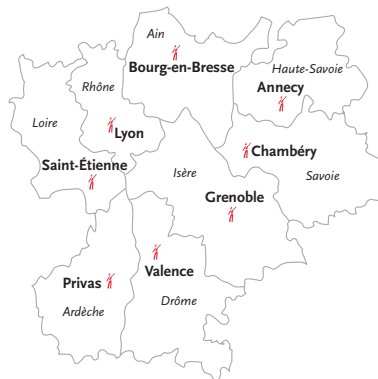
Les bénéficiaires sont des salariés relevant du Fongecif Rhône-Alpes. Les conditions d'accès à la prestation « Vivre Son Métier » sont identiques aux conditions d'ouverture des droits au CIF CDI.

CONDITIONS À REMPLIR

→ Si vous êtes en CDI : vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois consécutifs ou non (quelle que soit la nature du contrat) dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie actuellement.

→ Si vous êtes en CDD : la prestation se déroulera pendant la durée de votre CDD et en dehors de votre temps de travail

→ Les salariés en arrêt de travail peuvent bénéficier de cette prestation avec un accord écrit de leur Caisse d'Assurance Maladie.



→ AIN

12 rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
téléphone 04 74 21 71 59
fax 04 74 21 36 67
antenne01@cifrhonealpes.com

→ DRÔME-ARDÈCHE

19 avenue Victor Hugo
26000 Valence
téléphone 04 75 55 69 58
fax 04 75 55 33 27
antenne0726@cifrhonealpes.com

→ ISÈRE

70 rue des Alliés
38100 Grenoble
téléphone 04 76 09 02 43
fax 04 76 09 02 39
antenne38@cifrhonealpes.com

→ LOIRE

allée c - 101 cours Fauriel
42100 Saint-Étienne
téléphone 04 77 93 25 60
fax 04 77 79 24 09
antenne42@cifrhonealpes.com

→ RHÔNE

131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne cedex
téléphone 04 72 82 50 69
fax 04 72 82 50 51
antenne69@cifrhonealpes.com

→ SAVOIE

725 Faubourg Montmélian
73000 Chambéry
téléphone 04 79 70 14 83
fax 04 79 85 73 18
antenne73@cifrhonealpes.com

→ HAUTE-SAVOIE

129 avenue de Genève
74000 Annecy
téléphone 04 50 57 55 69
fax 04 50 67 45 24
antenne74@cifrhonealpes.com

www.fongecifrhonealpes.fr

VIVRE SON MÉTIER



photos : © Yuri Accurs - © snapitude - © Michael Kemter - graphisme : beau fixe, juillet 2010

Vous voulez / souhaitez :

- découvrir un secteur d'activité, un métier et/ou de nouvelles tâches en situation réelle de travail : faites un stage d'observation en entreprise.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION « VIVRE SON MÉTIER »

- Vous voulez :
- confronter l'idée que vous vous faites d'un métier avec la réalité du terrain ?
 - vérifier vos capacités et aptitudes, repérer vos besoins en formation par rapport au métier visé ?
- La prestation « Vivre Son Métier » vous le permet.

Vous pourrez avec la prestation « Vivre Son Métier », faire un stage d'observation dans une ou plusieurs entreprises de votre choix et être accueilli(e) par un tuteur.

La démarche « Vivre Son Métier » est un temps privilégié pour vérifier votre projet professionnel. C'est une démarche volontaire et personnelle.



UN OUTIL À L'USAGE DES SALARIÉS

ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E)

- Vous serez accompagné(e) dans cette démarche par un centre de bilan agréé. Il vous aidera à :
- choisir la ou les entreprises d'accueil,
 - il vous suivra tout au long de votre stage en entreprise,
 - il fera avec vous et l'entreprise la synthèse de votre stage.

Vous choisirez le centre de bilan parmi une liste de centres agréés par le Fongecif Rhône-Alpes. Cette liste est à votre disposition dans nos antennes départementales ainsi que sur notre site Internet : www.fongecifrhonealpes.fr

LE DÉROULEMENT DE CETTE PRESTATION

La prestation « Vivre Son Métier » est une démarche volontaire et personnelle. Elle comporte 3 phases :

Phase préparatoire à l'évaluation en entreprise :
Elle permet de fixer les conditions de la prestation, de rechercher la ou les entreprises d'accueil.

Phase en entreprise d'accueil :
Elle permet au salarié d'observer les différentes facettes du métier, de participer à certaines tâches, d'échanger avec les salariés et supérieurs hiérarchiques et de faire le point avec son tuteur.

Phase d'approfondissement des résultats :
La vérification de la faisabilité du projet est réalisée lors d'un entretien avec le bénéficiaire, l'entreprise d'accueil et le prestataire

LES RÉSULTATS DE CETTE DÉMARCHÉ CONFIDENTIELLE ET PERSONNELLE VOUS APPARTIENNENT. VOUS ÊTES SEUL(E) À DÉCIDER DE LEUR DIFFUSION.

LE FINANCEMENT

C'est une Commission Paritaire qui décide collectivement, une fois par mois, d'accepter le financement des prestations « Vivre Son Métier ». L'accompagnement, assuré par le centre de bilan, sera payé au prestataire par le Fongecif selon un montant forfaitaire.

Vous serez informé(e) ainsi que le prestataire, de la décision d'acceptation ou de refus de votre dossier par courrier au plus tard 3 jours ouvrés à partir de la date de passage en commission.

Vous pourrez également consulter directement la décision de la commission sur votre espace personnel du site internet du Fongecif Rhône-Alpes à l'aide du numéro de contact qui vous sera communiqué par courrier par le service Traitement Administratif des Dossiers.

